

Marie Moret à Roger et Laporte, 1er septembre 1893

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Roger et Laporte](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Roger et Laporte, 1er septembre 1893,
1893-09-01

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11883>

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-53

Collation2 p. (492r, 493r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [1er septembre 1893](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Roger et Laporte](#)

Lieu de destination 7, rue des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

Description

Résumé

Envoie les épreuves corrigées du numéro de septembre 1893 du journal *Le Devoir* ; remarque sur la composition typographique du journal ; retourne le bon à tirer des étiquettes d'expédition du journal dont elle demande l'envoi rapide à Guise ; tiré à part de l'article « Bibliographie ».

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Édition](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Roger et Laporte

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Imprimerie

Biographie Imprimeur établi à Nîmes (Gard) dans la seconde moitié du XIXe siècle.

En 1894, la raison sociale de l'imprimerie devient Veuve Laporte.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 21/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

qui leignez une famille
durant l'année septembre 1893 (6)

Semi-feuille sans couverture
et qui en utilisera simplement
en papier bulleux.

Messieurs Roger et aporté,

Par l'honneur de vous accuser
réception de votre lettre du 30 juillet
et de vous retourner par ce même
courrier, les erreurs fin de l'avis
N° 99 que vous m'avez envoyé
à corriger.

Il aurait été préférable de joindre
le manuscrit de l'état civil ou
familial que nous signalerait
par mesure d'économie d'écriture.

— Veuillez aussi pour l'avenir
composée le moins près le
texte, le moins entasser les mots
les uns sur les autres, autrement
la lecture est très fatigante.
spéciale, couverture complète)

— Et point, si nous retournons l'avis
et étiquette avec le nom à l'her
à quatre milles exemplaires qu'
vous me l'auriez fourni occupé
avec une forte taxe francs.

Veuillez mesme l'établissement
de ces étiquettes et m'en envoiez
par colis postal une quantité
(le reste m'envoyait dans le
prochain ballot du Devoir)

— Je prends note que nous
n'avons pas encore
placé le Devoir tout entier
dans un papier courant
et que nous.

— Quant à l'article bibliographie
il n'est pas destiné à contenir
une brochure avec couverture.

Un simple tirage sur
Semi-feuille de huit pages.

ce qui laisse 2 pages en blanc
puisque l'article n'en occupe que 6)
Seule feuille sans couverture
et qui en pliera simplement
en quatre - suffit pour
l'objet qui en a en vue.

Il n'y aura que à ajouter
à l'article de l'article ces mots :
"Extrait du journal Le Dernier
numéro de septembre 1893."

Le tirage à part n'entraînera donc pour nous aucun
remaniement, c'est une
simple fourniture de papier.

Il ne me paraît pas possible
sans ces conditions que nous me
rendions toutes francs pour
ces certes exemplaires, alors que
les tirages à part que je vous ai
à faire jusqu'ici (en brochette
spéciale, couverture comprise)

ont été comptés 10 fr. la
feuille, pour mille exemplaires.
brochure, couverture et tout
compris.

Je confiant que nous
réglez cette petite question en
parfaite équité, je vous autorise
à tirer les deux cents exem-
plaires de l'article bibliographie
à part, sur Seule feuille de 6
pour 9 en blanc comme il a été
dit ci-dessus ; et vous rendrez
bien m'enoyer ces deux cents
exemplaires dans le prochain
bulletin du Dernier.

Agréable je vous prie,
Messieurs, l'assurance de
toute ma considération

Marie Gadim

Marie Gadim